



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

L'Assemblée législative ayant été convoquée par proclamation du lieutenant-gouverneur, W. YVON DUMONT, pour l'expédition des affaires de la province, les députés se sont réunis à l'Assemblée pour l'ouverture de la quatrième session de la trente-sixième Législature de la province du Manitoba.

Le lieutenant-gouverneur W. YVON DUMONT ouvre la session par le discours du trône suivant :

MADAME LA PRÉSIDENTE ET MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA,

Je vous convie à la quatrième session de la trente-sixième Législature de la province du Manitoba.

Il s'agit de ma dernière année à titre de lieutenant-gouverneur de notre merveilleuse province et, de ce fait, ma dernière occasion de participer à la tradition parlementaire de la lecture du Discours du Trône. Celui-ci consiste à présenter, aux députés et à la population, les projets de notre gouvernement pour l'année qui vient. Au cours de mon mandat de lieutenant-gouverneur, j'ai particulièrement apprécié les innombrables occasions que j'ai eues de rencontrer les Manitobains et les Manitobaines s'adonnant à leurs activités quotidiennes. Notre province a de quoi être fière, et j'aimerais féliciter tous les députés de l'Assemblée législative pour leur dévouement envers la population et le respect qu'ils portent aux principes d'une démocratie fondée sur une monarchie constitutionnelle.

Plus tôt cette année, j'ai eu l'honneur de représenter la population du Manitoba en accueillant Son Altesse Royale le Duc d'Édimbourg dans notre province. Il y a quelques mois, j'ai eu la triste tâche d'ouvrir le Salon bleu du Palais législatif pour accueillir près de 10 000 personnes qui sont venues écrire des messages de condoléances à la suite du décès tragique de la Princesse de Galles.

Le jeudi 27 novembre 1997

---

Sur le plan économique, l'année 1997 fut positive, et nous avons été témoins d'une croissance économique soutenue. Au cours de la dernière décennie, notre économie a subi une transformation et un renouveau remarquables. Le processus n'est pas terminé, mais il ne reste que deux années avant le début d'un nouveau siècle, et le Manitoba est déjà reconnu, à l'échelle continentale et mondiale, comme l'une des meilleures provinces canadiennes pour ses nouvelles possibilités d'investissements et sa croissance soutenue. Au printemps dernier, notre province a toutefois fait face à un défi des plus considérables, soit la deuxième inondation la plus grave de son histoire écrite et la pire inondation du siècle. Les Manitobaines et les Manitobains ont travaillé ensemble et ont reçu l'aide de Canadiens et de Canadiennes d'un bout à l'autre du pays, y compris d'organismes tels que la Croix-Rouge et l'Armée du Salut, ainsi que de groupes religieux. Les Forces armées canadiennes ont accompli un travail extraordinaire. Ensemble, nous avons réussi à surmonter ce défi, prouvant une fois de plus que nous donnons le meilleur de nous-mêmes dans les moments difficiles. Les fonctionnaires ont fait preuve d'un professionnalisme et d'un dévouement remarquables dans l'exécution de leurs tâches.

Personne n'était plus fier que moi, votre lieutenant-gouverneur, d'observer le courage, l'énergie et la détermination des Manitobains et des Manitobaines alors qu'ils luttèrent pour préserver leurs maisons et leurs gagne-pain. Les images de la vallée de la rivière Rouge ravagée par les inondations sont là pour nous rappeler notre solidarité. J'aimerais offrir des félicitations toutes spéciales aux milliers de jeunes qui, jour après jour, ont travaillé main dans la main pour sauver des maisons et des quartiers. Nous sommes fiers d'eux; leur contribution restera à jamais gravée dans notre mémoire.

La population du Manitoba a aussi offert son aide à l'extérieur de la province. En avril, lorsque nos voisins américains étaient aux prises avec l'inondation et qu'ils tentaient de rétablir leurs systèmes de transmission électrique endommagés à la suite d'une importante tempête de vent et de verglas, Manitoba Hydro a envoyé plus de 100 membres de son personnel et plus de 100 véhicules pour leur venir en aide. Notre société de la Couronne a supervisé et coordonné non seulement ses équipes, mais aussi celles de plusieurs autres services publics d'électricité, faisant ainsi preuve de l'esprit d'entraide qui caractérise si bien la population du Manitoba.

D'importantes sommes ont été consacrées à la lutte contre les inondations et des montants encore plus élevés sont actuellement affectés à la reconstruction de nos communautés et à la protection de celles-ci ainsi que des propriétés contre les inondations. Bien que la grande majorité des personnes évacuées aient réintégré leur résidence, il reste ceux et celles qui, malheureusement, doivent encore faire des travaux avant de pouvoir reprendre leurs activités régulières et retourner à leur domicile.

Le personnel d'urgence a répondu plus rapidement que jamais aux besoins des sinistrés. À partir des bureaux de renseignements sur l'indemnisation des victimes des inondations, ils ont fourni des logements temporaires, une aide financière et psychologique et d'autres services. Nous savons que le rétablissement est un processus à long terme, et mon gouvernement s'engage à continuer de collaborer avec la population manitobaine pour remettre nos communautés en état. Nous avons traversé une période extrêmement éprouvante, mais ensemble, nous pouvons surmonter les difficultés. Le programme d'indemnisation destiné aux victimes des inondations a été modifié et amélioré, et nous avons traité plus de 4 000 demandes

d'indemnisation présentées par des particuliers jusqu'à ce jour.

Nous attendons les rapports de la Commission manitobaine de l'eau, qui est indépendante, et de la Commission mixte internationale. Les gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique avaient chargé cette dernière d'étudier divers aspects de l'écoulement transfrontalier de l'eau et des inondations. Certains éléments des projets de gestion hydrique proposés par nos voisins du sud exigent une surveillance continue et une étude approfondie. Ces projets, conçus au départ au profit des résidents locaux, pourraient créer de sérieux problèmes pour la population du Manitoba et du Canada. Mon gouvernement continuera à coopérer avec le gouvernement fédéral pour protéger nos intérêts.

Mes ministres m'ont avisé que le total des dépenses admissibles dans le cadre du Programme d'aide financière aux sinistrés dépassera 200 millions de dollars. Mon gouvernement aidera les municipalités les plus durement touchées en absorbant une plus grande partie de leurs coûts que prévu. Conformément à l'accord en matière d'inondations signé le 1<sup>er</sup> mai, nos gouvernements fédéral et provincial ont annoncé la création d'un Programme de protection contre les inondations de 24 millions de dollars, destiné aux résidents et aux communautés de la vallée de la rivière Rouge qui ont été les plus durement frappés par les inondations. Reconnaissant que les sinistrés avaient besoin d'une garantie financière pour prendre des décisions importantes concernant la protection de leurs propriétés, mon gouvernement a injecté une somme additionnelle de 34 millions de dollars dans ce programme afin de permettre à un plus grand nombre de résidents d'y avoir droit. Nous avons reçu plus de 1 700 demandes individuelles, et nous attendons les résultats d'autres décisions que doit prendre le gouvernement fédéral en ce qui a trait au partage des coûts du programme.

Les gouvernements du Manitoba et du Canada ont annoncé récemment l'Initiative de rétablissement de l'économie et de l'emploi, conçue dans le but d'octroyer 26 millions de dollars en aide financière aux entreprises, agriculteurs et organismes sans but lucratif touchés par l'inondation afin qu'ils puissent rétablir leur situation et réparer les propriétés louées.

Malgré l'inondation, l'économie du Manitoba est dynamique, soit l'une des meilleures au pays. Notre province bénéficie toujours de l'un des plus bas taux de chômage au Canada, taux qui est demeuré inférieur à 7 % durant sept mois consécutifs. Il s'agit là de nos meilleurs résultats depuis 1981, et le nombre d'emplois atteint des sommets sans précédent.

Nos exportations vers les États-Unis, notre marché le plus important, connaissent une croissance de dix pour cent ou plus depuis six années consécutives. Avec des exportations de marchandises totalisant maintenant plus de six milliards de dollars par année, le Manitoba est en mesure de réaliser des progrès économiques continus.

Mon gouvernement prévoit assurer l'avenir du Manitoba en adoptant un cadre judicieux qui tient compte de la diversité et de l'équilibre de notre économie ainsi que de l'immense potentiel de nos ressources humaines et naturelles. En cette fin de siècle, il est important de réaffirmer notre vision et nos objectifs pour le prochain siècle.

Pour l'avenir, mon gouvernement envisage une prospérité économique partagée et grandissante ainsi que la prestation et la protection de services essentiels en matière de santé, d'éducation et de soutien à la famille pour l'ensemble des Manitobains et des Manitobaines.

Mon gouvernement entrevoit un avenir dans lequel la province continue à bénéficier d'assises financières solides ainsi que d'un régime fiscal équitable et concurrentiel de manière à conserver, à améliorer et à financer les services essentiels ainsi qu'à permettre des investissements stratégiques à long terme.

Nous accumulons des surplus budgétaires pour la troisième année consécutive et nous entamerons, au prochain exercice, notre quatrième année de surplus. Nous remboursions actuellement la dette provinciale, ce qui signifie que nous tirerons des avantages accrus de notre équilibre budgétaire.

Mes ministres consultent actuellement la population manitobaine pour permettre à un maximum de personnes de fournir leurs opinions sur les meilleurs moyens de distribuer, de façon équitable et vers les secteurs prioritaires, les bienfaits accumulés grâce à la prudence et au sens des responsabilités dont nous avons fait preuve sur les plans fiscal et financier. L'utilisation judicieuse de l'argent des contribuables demeure une priorité.

Mes ministres ont déjà affirmé qu'ils sont persuadés qu'une approche concertée pour faire face aux défis communs peut véritablement renforcer et unir notre pays. Mon gouvernement reste engagé à poursuivre ses partenariats avec le gouvernement national ainsi que les gouvernements provinciaux et autres afin de créer les liens nécessaires au progrès économique et social.

Des partenariats solides sont la clé de l'unité de notre pays. L'initiative en matière d'unité nationale proposée par neuf premiers ministres provinciaux et deux chefs territoriaux en est un exemple. La décision des députés de préconiser une approche regroupant tous les partis pour favoriser l'unité canadienne vient prouver encore une fois qu'une coopération non partisane profite au Manitoba. La réussite des deux groupes de travail précédents prouve les mérites de cette méthode, qui a permis à notre province d'exprimer avec vigueur son opinion à l'échelle nationale.

Mes ministres sont fiers d'être Canadiens et de défendre les intérêts de ce peuple. Cependant, ils n'hésiteront pas à s'exprimer clairement pour défendre les intérêts du Manitoba au Canada et pour faire en sorte que notre province soit traitée de façon juste et équitable à tous les points de vue.

De nouveaux partenariats de coopération ont été élaborés au cours de la dernière année et d'autres le seront dans le futur. En effet, nos gouvernements fédéral et provinciaux collaborent à des projets tels que les missions commerciales de l'Équipe Canada, les investissements dans le domaine des infrastructures, les soins de santé ainsi que la conception et la mise en oeuvre d'un nouveau régime national de prestations pour enfants. Les succès obtenus par le passé constituent d'excellents modèles pour parvenir à une coopération plus positive dans l'avenir.

Mes ministres croient qu'il est important que les Manitobaines et les Manitobains de toutes les régions puissent profiter des retombées économiques favorables. Le fait de permettre à l'ensemble de la population de participer à nos progrès économiques et d'avoir droit aux avantages sociaux qui en découlent est un objectif méritoire. Notre population autochtone s'exprime mieux qu'elle ne l'a jamais fait, et ses aspirations sont enfin devenues un sujet prioritaire à l'échelle nationale.

Notre gouvernement est heureux d'avoir conclu les négociations sur les droits fonciers issus de traités par lesquelles le Manitoba s'est acquitté de ses obligations à l'égard des vingt-six bandes indiennes du Manitoba ayant des revendications territoriales valides. La mise en vigueur

des ententes permettra au gouvernement provincial de s'acquitter d'obligations qui existent depuis 65 ans.

Ces ententes permettront d'éliminer les doutes quant à l'accès et à la propriété des terres, ce qui, en retour, devrait favoriser le développement économique dans le Nord.

Mon gouvernement est prêt à respecter son engagement pour aider les communautés du Nord à acquérir leur indépendance tout en procurant un niveau de vie acceptable à leurs citoyens. Nous travaillons en ce moment avec les communautés à l'élaboration d'un projet qui leur fournira davantage d'autonomie individuelle et locale afin de favoriser le développement économique, social et environnemental par l'entremise de l'action communautaire.

Plus tôt cette année, quatre communautés du Nord qui dépendaient auparavant d'un générateur diesel ont été branchées au réseau central hydroélectrique. L'opération devrait se répéter pour cinq autres communautés au cours de 1998. L'achèvement du projet permettra d'améliorer la qualité de vie des communautés, de fournir des avantages sur le plan de l'infrastructure économique et de diminuer de façon significative la consommation de carburant diesel non renouvelable.

Des ententes de mise en oeuvre détaillées ont été ratifiées par quatre des premières nations visées dans la Convention sur l'inondation des terres du Nord.

Au cours des dernières années, les provinces ont dû prendre des mesures fermes pour pallier les énormes compressions effectuées de façon unilatérale et systématique par le gouvernement fédéral dans les paiements de transfert. Les Canadiennes et les Canadiens qui ont grandi en croyant que le gouvernement national couvrait la moitié des coûts des soins de santé et d'autres programmes sociaux sont très souvent surpris lorsqu'ils apprennent que la part du gouvernement fédéral est maintenant inférieure à un cinquième de ces coûts si l'on tient compte des paiements monétaires, et équivaut à peu près à un tiers si l'on inclut les transferts de points d'impôt. La population du Manitoba souhaite que l'on instaure à nouveau un partenariat plus équitable.

Il est maintenant temps de nous tourner vers l'avenir et de renforcer la coopération entre les deux paliers de gouvernement. Tous les premiers ministres ont promis de collaborer avec leur homologue fédéral en vue de restructurer les mécanismes financiers qui sous-tendent les principaux programmes sociaux du pays. Ces efforts viennent s'ajouter au travail d'élaboration d'une entente-cadre générale permettant de planifier, de gérer et d'offrir les programmes sociaux de manière plus efficace. Ils assureront également une coopération continue et redonneront confiance dans le partenariat fédéral-provincial.

En outre, dans l'année qui vient, mon gouvernement entend :

- proposer un renforcement du régime de péréquation national lorsque nous restructurerons ce programme vital au début d'avril 1999;
- proposer des mesures visant à augmenter l'appui financier du gouvernement fédéral à l'égard des programmes ayant trait à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle ainsi qu'aux familles, étant donné que les paiements de transfert accordés aujourd'hui par le gouvernement fédéral ne sont suffisants pour les besoins actuels et futurs d'aucune province;
- réinvestir les fonds qui devraient être libérés à la suite de la mise en oeuvre du régime national de prestations pour enfants, et ce dans le but de mieux aider les enfants dans le besoin, particulièrement ceux issus de familles de travailleurs à faible revenu;
- appuyer les principes visant à empêcher l'adoption par Ottawa de politiques

- discriminatoires éventuelles touchant l'impôt et les dépenses;
- soutenir l'élaboration d'un nouvel accord national à long terme en matière d'infrastructure qui sera fondé sur les points forts du premier programme, qui tire à sa fin.

Mon gouvernement est fermement engagé à poursuivre le renouveau de l'éducation qui vise à améliorer la qualité de l'enseignement offert à la population scolaire du Manitoba. Pour poursuivre l'amélioration du système scolaire, on insistera davantage sur les matières obligatoires, on évaluera régulièrement le rendement des élèves et on permettra aux parents et au grand public de participer de manière accrue au processus décisionnel touchant les écoles. En collaboration avec les gouvernements des autres provinces et des territoires, le Manitoba continuera à améliorer les programmes d'études.

Il demeure toujours très important pour mon gouvernement que les parents et la collectivité participent à l'éducation des jeunes au Manitoba. L'échange continu de renseignements avec les parents, la formation offerte aux enseignants, en milieu de travail, sur la participation communautaire et les forums destinés aux parents contribuent à la réalisation de cet objectif.

Il est également important que la jeunesse autochtone réalise ses aspirations. Mon gouvernement travaillera en collaboration avec les collectivités et les organismes autochtones pour qu'une proportion plus importante de jeunes terminent leurs études secondaires, participent aux programmes de formation et accèdent au marché du travail. Il faudra aussi que l'on tienne compte de la perspective autochtone dans la programmation et les programmes d'études.

Les jeunes autochtones constituent le segment de la population qui connaît la croissance la plus rapide. Il nous faudra donc mettre au point des stratégies et des projets novateurs pour répondre aux besoins de ces jeunes en matière de formation et d'emploi. Le gouvernement ne peut atteindre ces objectifs que s'il établit des partenariats efficaces et améliore la communication avec la collectivité autochtone, les autres paliers de gouvernement et le secteur privé.

Grâce à des consultations avec les enseignants et les dirigeants scolaires, mon gouvernement veillera à ce que les résultats des programmes d'évaluation facilitent, dans les écoles, l'évaluation du rendement des élèves et permettent au personnel du ministère de revoir les programmes d'études pour bien préparer nos élèves aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle.

Plus tôt cette année, mon gouvernement a accepté d'offrir à la population des programmes et des services d'emploi intégrés. De nouveaux centres de services d'emploi intégrés viennent d'ouvrir dans bon nombre de localités rurales et les bureaux de Winnipeg devraient ouvrir sous peu. Nous pourrions ainsi répondre aux besoins des employeurs et des localités qui doivent faire face à l'évolution de l'économie. On encouragera la participation locale au chapitre de la planification et de la prestation de programmes et de services de développement du marché du travail.

Afin que nos enfants aient les compétences nécessaires pour réussir dans une société de plus en plus axée sur la technologie, mon gouvernement continuera à mettre en oeuvre des mesures qui faciliteront l'accès aux technologies des communications et de l'information. Pour sensibiliser les jeunes à l'importance de l'éducation et de la formation, nous créerons un nouveau site Internet portant sur le marché du travail, auquel toute la population scolaire et étudiante de la province aura accès. Ce site traitera notamment des professions très en demande et des compétences nécessaires pour occuper certains emplois, et inclura les résultats de recherches démontrant l'importance de la formation et de l'éducation postsecondaires.

Pour établir une meilleure liaison entre les étudiants des collèges communautaires et des universités et les employeurs éventuels, nous lancerons un projet de mentorat commercial qui fera appel aux employeurs du secteur privé et les encouragera à engager des étudiants du niveau postsecondaire pour qu'ils travaillent à temps partiel pendant l'année scolaire.

Il est important pour notre avenir de rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et d'encourager un nombre accru de personnes à obtenir une formation postsecondaire plus poussée. Pendant leur dernière conférence annuelle, les premiers ministres et les chefs des territoires se sont engagés à se pencher conjointement, de concert avec le gouvernement fédéral, sur les problèmes de financement et d'endettement des étudiants. Au cours des prochains mois, mes ministres annonceront des plans pour aider les étudiants à faire face à leurs dettes.

Mon gouvernement travaillera en collaboration avec les universités pour qu'elles préservent leur tradition d'excellence dans le domaine de la recherche et bénéficient du financement nécessaire. Les programmes de recherche offerts par les universités du Manitoba et qui portent fruit ont une incidence sur les emplois et sur la qualité de la technologie de pointe dont bénéficieront les Manitobains et les Manitobaines dans l'avenir.

Mon gouvernement travaille depuis un certain temps avec les établissements d'enseignement postsecondaire de la communauté mennonite pour créer un nouveau campus qui regroupera les activités actuellement offertes par divers établissements. Un projet de loi habilitant sera déposé à cette fin.

Le renouveau des programmes d'apprentissage démontre que les gouvernements, le personnel de direction, les salariés et les syndicats tiennent toujours à assurer une formation de haute qualité. Les modifications proposées par le groupe de travail récemment formé sont actuellement au stade de la mise en oeuvre.

Conformément à son engagement d'améliorer les possibilités d'accès à l'éducation des femmes, mon gouvernement maintiendra le programme de bourse d'études Une formation pour l'avenir, qui connaît beaucoup de succès. Ce programme vise à encourager les jeunes femmes à s'inscrire dans les collèges communautaires, pour suivre des cours de deux ans en mathématiques, en sciences ou en technologie, en vue d'obtenir un diplôme.

Il nous faudra également répondre aux besoins spéciaux des diverses générations de la population manitobaine. Les besoins les plus pressants se retrouvent chez les Manitobaines et les Manitobains désavantagés et chez les jeunes à risques. Pour relever ce défi, nous avons conclu des accords de partenariat avec les entreprises, les organisations communautaires, les administrations et gouvernements et les organismes des secteurs public et privé. Nous comptons également beaucoup sur le Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse qui coordonne la mise au point de nombreux projets de prévention et d'intervention précoce. Ces projets concernent entre autres la nutrition, les grossesses chez les adolescentes, le syndrome d'alcoolisme foetal, et, de façon plus générale, les problèmes des jeunes à risques.

Afin d'accroître la sécurité publique, nous augmenterons les ressources affectées à la prévention du crime et aux services destinés aux victimes. Par ailleurs, des fonds supplémentaires permettront la mise en oeuvre des recommandations du rapport sur la violence familiale au Manitoba.

Mon gouvernement reconnaît les problèmes que causent les jeunes contrevenants, particulièrement ceux qui commettent des crimes violents. Bien que la grande majorité des jeunes soient responsables et se conforment aux lois, il est manifeste qu'il faut agir de manière rapide et décisive lorsqu'un jeune viole la loi. Mon gouvernement est résolu à trouver des méthodes novatrices de prévention du crime axées sur la collectivité. Il fera également pression auprès du gouvernement du Canada pour que la *Loi sur les jeunes contrevenants* soit modifiée de manière à ce que les jeunes qui enfreignent la loi puissent être tenus responsables.

Des fonds seront affectés à de nouveaux projets de prévention du crime. Mentionnons entre autres un programme récréatif à l'intention des Autochtones en milieu urbain, des services de police sociopréventifs à Portage-la-Prairie, l'amélioration du registre du Service de police de Winnipeg portant sur les couvre-feux, d'autres camps de sport et des programmes fondés sur la justice réparatrice.

Nous avons fait beaucoup pour aider les Manitobains et les Manitobaines à accéder au marché du travail et à devenir plus autonomes. Mon gouvernement adoptera des mesures pour continuer à aller de l'avant dans ce domaine. La réforme de l'aide sociale, axée sur l'emploi d'abord, vise à ce que les bénéficiaires accèdent au marché du travail, avec l'aide des groupes communautaires et des groupes d'entreprises. Au cours de la prochaine année, mes ministres continueront à préconiser l'emploi d'abord puisque nous croyons fermement que l'emploi constitue la meilleure sécurité sociale qui soit et le moyen par excellence d'éviter la pauvreté à long terme. Le succès connu jusqu'à maintenant dépend cependant en grande partie de l'existence de services de garde abordables.

Mes ministres m'ont informé que les efforts déployés pour réformer l'aide sociale ont porté fruit. En effet, le nombre de parents seuls et de bénéficiaires qui touchent une aide générale a chuté de plus de 1 700. Par ailleurs, il y a aussi beaucoup moins de bénéficiaires de l'aide municipale. En raison de cette tendance positive, la clientèle constituée de parents seuls et de bénéficiaires de l'aide sociale municipale est à son plus bas niveau depuis 1990. Pour ce qui est de l'aide générale, le nombre de cas n'a jamais été aussi faible depuis 1980. Outre les personnes qui sont devenues autonomes, environ 900 bénéficiaires provinciaux ont réduit, grâce à un emploi, leur dépendance par rapport à l'aide au revenu.

On travaille à mettre en place à Winnipeg un système unique d'aide au revenu. Il sera ainsi possible de réduire le chevauchement et le double emploi qui existent sur le plan administratif lorsque deux paliers de gouvernement offrent des services comparables.

Mon gouvernement travaille activement avec les autres ressorts pour assurer le renouveau des ententes de financement fédérale-provinciales visant les programmes de réadaptation professionnelle des personnes handicapées. Une nouvelle structure de financement sera davantage axée sur les activités qui aident les Canadiens et les Canadiennes handicapés à trouver et à garder un emploi. Tout au long des discussions, mon gouvernement a consulté les représentants de la collectivité des personnes handicapées pour obtenir leur opinion. Ils sont d'avis que les programmes devraient davantage miser sur l'employabilité. Mon gouvernement continuera à compter sur la participation active de ces représentants pour réaménager les programmes provinciaux.

On met en oeuvre partout au Manitoba des projets destinés à aider les familles à risques qui cherchent des solutions autres que celles traditionnellement offertes par les organismes de protection de la jeunesse. Ces projets permettront aux familles de participer activement à la prise de décisions, à la résolution des problèmes et à la planification des soins offerts, de manière à les responsabiliser et à les encourager à élaborer des plans sains et sûrs pour leurs enfants.

En 1996, les premiers ministres ont décidé que la réduction de la pauvreté chez les enfants constituait une grande priorité. Depuis, en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, mes ministres ont activement participé à l'élaboration du nouveau régime national de prestations pour enfants, qui constitue une amélioration appréciable pour ceux-ci. La mise sur pied de ce régime montre que les gouvernements peuvent travailler efficacement ensemble lorsqu'ils visent un objectif commun. Il est cependant essentiel que le gouvernement fédéral investisse beaucoup plus dans ce régime important au cours des années à venir pour que tous les objectifs puissent être atteints.

Les gouvernements participant à l'élaboration de ce régime reconnaissent que les enfants représentent l'avenir de notre société et contribuent à notre essor économique. Ils reconnaissent de plus que des investissements précoces dans la vie des enfants permettent à ceux-ci de devenir des adultes sains et productifs. Dans cette optique, tous les gouvernements participants ont accepté les trois objectifs du régime, c'est-à-dire aider à prévenir et à réduire la pauvreté chez les enfants, favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce que les familles soient toujours avantagées si elles travaillent et réduire le recoupement et le chevauchement grâce à l'harmonisation et à une administration simplifiée. Le programme procure toujours une situation économique plus avantageuse aux familles qui travaillent; l'aide au revenu continuera donc d'être accordée pour les enfants des familles bénéficiaires qui accèdent au marché du travail. Dans le cadre de la réaffectation des fonds supplémentaires découlant du régime national, mon gouvernement annoncera au cours des prochains mois qu'une série de prestations et de services seront offerts aux familles qui entrent sur le marché du travail et y demeurent.

Le Manitoba continuera à veiller à ce que le gouvernement fédéral fasse en sorte que les enfants autochtones vivant sur des réserves bénéficient, au même titre que les autres enfants canadiens, de la réaffectation des fonds découlant du régime national.

Mes ministres m'ont informé que le centre de transfusions sanguines de Winnipeg, établissement de pointe dont la création a été annoncée dernièrement, ne constitue que l'un des maillons du nouveau système national, amélioré et plus sûr, d'approvisionnement en sang.

Une fois que la mise sur pied des offices régionaux de la santé sera terminée, nous pourrons offrir, à proximité du domicile des clients, une vaste gamme de services. L'Office des hôpitaux de Winnipeg inc. et l'office régional de la santé de Brandon ont déjà une influence marquée sur le mode de prestation des services. Par exemple, les soins néonataux intensifs seront améliorés.

De concert avec les nouveaux offices des hôpitaux, mes ministres travaillent à un plan prévoyant une utilisation améliorée et plus efficace de l'équipement de pointe permettant de faire des diagnostics. Par ailleurs, nous affecterons des ressources supplémentaires pour que les listes d'attente soient raccourcies, comme nous l'avons fait pour les chirurgies de la hanche et du genou.

L'Office des soins communautaires et de longue durée de Winnipeg chapeautera tous les services de santé communautaire. Il sera ainsi possible d'offrir des services plus efficaces dans les domaines de grande importance que représentent les soins de santé mentale en milieu communautaire, les soins à domicile, les soins continus et les soins de longue durée.

Mes ministres m'ont informé de nouvelles approches en matière de prévention des maladies transmissibles. Les lignes directrices modifiées concernant le vaccin antipoliomyélique administré aux enfants de la province illustrent bien ces nouvelles approches. Nous améliorerons également les services de prévention et de traitement des dépendances chez les adolescents.

Puisque nous concentrons nos investissements dans les secteurs fondamentaux, les dépenses en immobilisations iront aux domaines prioritaires, tels la lutte contre le cancer. Étant donné qu'il existe désormais une structure régionale, on tiendra également compte des priorités des régions au moment des dépenses en capital.

Nous mettrons aussi l'accent sur la prévention de la maladie et la promotion de la santé et du bien-être. Par exemple, mes ministres attacheront une grande importance à la prévention du diabète et au mieux-être des Autochtones. Nous proposerons également une stratégie connexe pour promouvoir l'exercice physique.

En raison de la petite taille du marché canadien, les producteurs manitobains qui ont toujours été surtout des commerçants doivent avoir accès à de plus grands marchés mondiaux. Les progrès accomplis au cours de la dernière décennie pour pénétrer les marchés mondiaux ont profité de façon exceptionnelle aux entreprises du Manitoba. Nos exportateurs internationaux ont connu un succès remarquable et ont doublé le total de leurs exportations au cours des cinq dernières années.

Mon gouvernement reste décidé à mettre pleinement en oeuvre *l'Accord sur le commerce intérieur*. Les entraves au commerce à l'intérieur du Canada constituent une charge inutile et inacceptable pour notre économie et viennent contrer nos efforts pour assurer un accès plus ouvert et plus garanti aux marchés mondiaux.

En janvier 1998, des représentants de notre province et de nombreuses sociétés et organisations manitobaines participeront à la mission commerciale de l'Équipe Canada au Mexique, au Brésil, en Argentine et au Chili. Celle-ci offrira une occasion unique de promouvoir les Jeux panaméricains de 1999. La reconnaissance ainsi que l'appui manifestes que reçoivent les Jeux au Mexique et en Amérique du Sud permettront à notre province de jouir d'une plus grande visibilité sur ces importants marchés latino-américains.

Les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire enregistrent d'excellents résultats, tant pour les projets de diversification que pour les initiatives visant à ajouter de la valeur aux produits primaires. Mon gouvernement entend continuer à encourager la diversification des cultures et des activités liées aux produits à valeur ajoutée à mesure que les producteurs de grains s'adaptent aux changements provoqués par l'élimination de la subvention du Nid-de-Corbeau.

La recherche et le développement sont primordiaux pour parvenir à une réussite et à une prospérité soutenues. À cet effet, mon gouvernement a pris des mesures dynamiques en créant le Projet de recherche et de développement pour le secteur agro-alimentaire, qui mettra en valeur la recherche et le développement dans tous les secteurs de l'industrie.

Afin de favoriser une diversification agricole durable et d'assurer l'essor de l'industrie du bétail, nous adopterons de nouveaux règlements prévoyant des normes élevées en matière de gestion des déchets d'élevage.

Mon gouvernement reconnaît le rôle fondamental que joue le transport dans le commerce et les investissements avec nos principaux partenaires commerciaux. C'est pourquoi mes ministres ont élaboré une stratégie de trois ans visant à mettre en valeur le couloir commercial et l'axe de

transport au coeur du continent, qui s'étend vers le sud, jusqu'au Mexique. Ils collaboreront avec nos partenaires du sud afin de créer des liens commerciaux, de réduire les obstacles réglementaires et de promouvoir une sécurité accrue par l'utilisation de la technologie. Le chemin de fer de Churchill, dont le terminal se trouve dans le nord, au port de Churchill, représente un lien important à l'intérieur du corridor nord-sud. Nous avons de bonnes raisons de croire qu'avec une nouvelle gestion, il sera davantage possible de démontrer la valeur et le potentiel du port.

Mon gouvernement coopérera avec le gouvernement fédéral pour procéder à l'étude promise des points encore en litige concernant la manutention du grain et le système de transport.

Mon gouvernement agit toujours en tant que leader auprès des autres provinces dans leurs efforts pour convaincre le gouvernement fédéral de financer un réseau routier national. Nous avons un besoin urgent d'un tel programme pour améliorer et entretenir notre infrastructure routière nationale. De plus, il est essentiel pour augmenter la concurrentialité du Canada et promouvoir une croissance économique durable. Nous devons persuader le gouvernement fédéral de réaffecter à nos routes d'importance nationale et stratégique une part raisonnable de l'argent que lui versent chaque année les contribuables manitobains par l'entremise de la taxe sur les carburants.

En annonçant qu'elle n'augmenterait pas ses tarifs au cours de la prochaine année, Manitoba Hydro a accompli un exploit dont nous sommes fiers : celui d'offrir les tarifs d'électricité les plus bas en Amérique du Nord. Elle contribue de ce fait à notre productivité et à notre essor économique soutenus. Le développement durable de nos ressources hydrauliques nous procure une source permanente d'électricité peu coûteuse sans que nous ayons à nous préoccuper des problèmes de réchauffement planétaire engendrés par la combustion de charbon et d'essence, ni des nombreuses inquiétudes concernant l'énergie nucléaire. Au cours de la dernière session, nous avons adopté une loi donnant à Manitoba Hydro la souplesse nécessaire pour accroître sa force en tant que service public appartenant à la Couronne. Les résultats de cette initiative sont positifs et considérables. Mon gouvernement est certain que les modifications législatives permettront à Manitoba Hydro d'augmenter ses exportations d'énergie renouvelable, ce qui entraînera des bienfaits économiques pour notre province.

Le Manitoba continuera à faire sa part pour aider le Canada à s'acquitter de ses obligations internationales à l'égard des changements climatiques. En tant que citoyennes et citoyens du monde, nous terminerons un plan d'action qui visera tout d'abord à stabiliser puis à réduire les émissions de gaz à effet de serre au Manitoba. Mon gouvernement entrevoit ce défi comme une occasion de renforcer la concurrentialité de nos industries, de miser davantage sur nos abondantes ressources hydroélectriques et de créer un héritage pour les générations futures.

Près d'un siècle d'exploration et d'exploitation minières réussies a donné lieu à la création d'importants centres miniers comme Thompson, Flin Flon, Snow Lake et Lynn Lake. De ces centres, une infrastructure considérable s'étend dans le nord pour favoriser l'exploration et les activités minières. Il existe également dans le nord-est de la province des territoires peu explorés renfermant de grandes quantités de dépôts minéraux qu'il ne reste qu'à exploiter.

L'exploitation minière se classe toujours au deuxième rang parmi les industries liées aux ressources primaires au Manitoba; la production minérale équivaut à près de un milliard de dollars. Dans le sud de la province, les revenus tirés des droits pétroliers et gaziers domaniaux ont atteint des niveaux sans précédent en 1997.

Au cours de cette session, nous déposerons des modifications à la *Loi sur les coopératives* afin que ces dernières continuent à prospérer. Les limites actuelles applicables à l'emprunt de capitaux seront abolies afin qu'une nouvelle génération de coopératives, nécessitant des fonds d'exploitation importants, puisse voir le jour. Il existe pour ces nouvelles coopératives d'excellentes possibilités commerciales dans le secteur agricole de la transformation à valeur ajoutée.

On assiste au Manitoba à une croissance économique dans tous les secteurs qui permet une expansion des nouvelles entreprises et des entreprises existantes. La création de nouveaux emplois ainsi que l'expansion et la spécialisation de la main-d'oeuvre nous obligent à recruter du personnel à l'échelle locale, nationale et internationale. Bien que le taux de chômage ait diminué au Manitoba et que les possibilités professionnelles offertes aux jeunes augmentent, nous devons continuer à recruter à l'étranger des immigrants hautement qualifiés. *L'Entente Canada-Manitoba sur l'immigration* rendra ce projet plus facile.

Les projections pour 1997 indiquent qu'un nombre accru d'immigrants choisiront le Manitoba à titre de résidence permanente. Cette tendance favorable a débuté en 1996. Mon gouvernement continuera à faire la promotion de notre province et à faire valoir aux immigrants les avantages qu'elle présente pour eux.

Mes ministres sont toujours à l'affût des nouvelles possibilités de croissance au sein de l'économie rurale. De concert avec le comité rural consultatif, ils inviteront la population à participer à des séances de stratégie au cours du Forum rural qui se tiendra en 1998. On établira alors de nouvelles orientations en ce qui concerne l'entrepreneuriat et le leadership chez les jeunes, l'élaboration et l'utilisation de la technologie de l'information touchant le milieu rural, le rôle accru des administrations locales dans le renouveau économique et les problèmes particuliers qui accompagnent le développement économique des localités du Nord. Il sera ainsi possible de veiller à ce que les activités et initiatives futures soient conformes aux priorités de la population des régions rurales et du Nord.

Le Manitoba unira ses efforts à ceux des territoires et des autres provinces de l'Ouest pour élaborer et mettre en oeuvre de nouveaux plans d'action régionaux de développement économique du Nord. Tous les ressorts se sont engagés à travailler ensemble avec les organismes autochtones et les chefs des entreprises et des localités septentrionales pour promouvoir le développement de la région.

L'appui que mon gouvernement a accordé au concept des districts de conservation a mené à la création de deux nouveaux districts cette année, ce qui donne un total de neuf. Par ailleurs, un nouveau district devrait être mis sur pied l'année prochaine. Grâce à ce concept, environ la moitié du territoire agricole de la province relève maintenant de districts de conservation, ce qui nous permettra de préserver nos terres et nos ressources hydriques pour les générations futures.

À la suite de la décision du conseil de la Ville de Winnipeg de réorganiser l'administration municipale, mon gouvernement apportera des modifications à la *Loi sur la Ville de Winnipeg* pendant cette session. Au cours de l'année prochaine, on annoncera de nouvelles initiatives en milieu urbain. Ces initiatives porteront sur l'infrastructure des quartiers, le logement des groupes à très hauts risques et la revitalisation commerciale de la rue Main.

Étant donné que le gouvernement fédéral est en train de se défaire des logements sociaux et de cesser de les administrer, les provinces doivent assumer l'entière responsabilité de ce portefeuille. Les décisions finales n'ont pas encore été prises mais la province pourrait devoir assumer dans l'avenir un rôle bien différent en ce qui concerne la gestion et l'exploitation des logements sociaux.

Nous déposerons le *Code des normes d'emploi* afin de consolider trois lois existantes, soit la *Loi sur les normes d'emploi*, la *Loi sur le paiement des salaires* et la *Loi sur le congé payé*. Ce nouveau code unifié permettra de simplifier, de clarifier et de mettre à jour les lois existantes.

La population canadienne et manitobaine a toujours attaché une grande importance à la démocratie et aux droits et libertés fondamentaux dont nous jouissons. L'an prochain, en 1998, on célébrera le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'année commémorative commencera le 10 décembre et mon gouvernement se joindra aux autres gouvernements canadiens pour souligner cet événement spécial. Nous jouissons au Canada de droits et libertés incomparables et nous devons demeurer vigilants pour les protéger et les promouvoir.

Au début de la session, les députés devront se pencher sur les modifications apportées à la *Loi sur les élections* et à la *Loi sur le financement des campagnes électorales*. Ces modifications font suite aux recommandations du directeur général des élections.

Le renouveau et la réforme du secteur public se poursuivent. L'initiative Priorité au service va de l'avant et des centaines de fonctionnaires participent aux projets Amélioration des méthodes et Amélioration des systèmes. Grâce aux progrès technologiques, notre gouvernement pourra perfectionner le service qu'il offre à la population.

D'un bout à l'autre de la province, les citoyens et citoyennes se réjouissent d'avoir la possibilité de faire connaître leurs localités et de faire valoir leurs talents. Des manifestations sportives prestigieuses, d'envergure nationale et internationale, se tiendront une fois de plus dans la province. Mentionnons entre autres la Coupe Grey, le championnat canadien de curling et le tournoi mondial de hockey junior. Le Winnipeg Symphony Orchestra célébrera sa 50<sup>e</sup> saison. Comme il le fait depuis des décennies, le Royal Winnipeg Ballet séduira ses auditoires au cours d'une tournée internationale.

Mes ministres continueront à dépenser prudemment, à faire des investissements stratégiques pour l'avenir et à adopter des politiques qui améliorent la qualité de vie dans notre province.

Au cours de cette session, mes ministres soumettront un certain nombre de propositions aux membres de cette Assemblée, qui devront également se pencher sur les prévisions budgétaires du prochain exercice pour les services publics offerts dans la province ainsi que sur les comptes publics les plus récents.

Je vous laisse maintenant aux nombreuses tâches que vous allez être appelés à accomplir fidèlement. Que la divine Providence vous éclaire au cours des délibérations nécessaires à l'exécution de ces tâches.

Le lieutenant-gouverneur se retire.

## LA PRÉSIDENTE OCCUPE LE FAUTEUIL

### PRIÈRE

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *premier ministre* FILMON dépose le projet de loi n° 1 – *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction / An Act respecting the Administration of Oaths of Office* – lequel est lu une première fois.

---

La présidente informe l'Assemblée que, afin d'éviter toute erreur, elle a obtenu le texte du discours qu'a lu le lieutenant-gouverneur.

---

La présidente informe l'Assemblée de la nomination de Robyn BENINGER, Melody DROLET, Dave GRABOWSKI, Sara KATZ, Sophia RADWANSKI et Andrea STEVENS et aux postes de pages de l'Assemblée pour la quatrième session de la trente-sixième législature.

---

Sur la motion de M. le *premier ministre* FILMON, il est ordonné :

QUE la présidente soit autorisée à faire imprimer les procès-verbaux de l'Assemblée, une fois qu'elle les a vérifiés, par l'imprimeur qu'elle nomme.

---

Sur la motion de M. le *premier ministre* FILMON, il est ordonné :

QUE le discours du lieutenant-gouverneur soit pris en considération demain.

---

La séance est levée à 14 h 30, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

La présidente,

Louise DACQUAY